

Réception par le préfet : 18/09/2024



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

Séance du mardi 10 septembre 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	13	18

Date de la convocation : 06 septembre 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 06 septembre 2024

**L'an deux-mil-vingt-quatre, le dix septembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du six septembre deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.**

**Étaient présents :**

Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur JAMES Rémy, Madame LECOQ Annie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Monsieur RAIMBAULT Daniel, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

**Absents excusés :**

Madame BOULIER Claude a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.  
 Monsieur DELAMARE Dominique a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.  
 Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à M. POTHÉRAT Frédéric.  
 Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie.  
 Madame NÉE Amélie  
 Monsieur PELFRÈNE Daniel a donné pouvoir à Madame OSMONT Marie-Claire.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur RAIMBAULT Daniel a été nommé secrétaire de séance.

**2024 / 078 – CHOIX DU NOM DU PARKING SITUÉ RUE DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire rappelle qu'un parking communal, où est également installée une borne de recharge pour les véhicules électriques, est situé rue de l'église, en face de l'église. Ce parking n'ayant pas officiellement de nom, Monsieur le Maire propose de lui en attribuer un.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DÉCIDE de nommer le parking situé rue de l'église, « Parking de l'église ».**

**Le secrétaire de séance, Daniel RAIMBAULT**

**Pour extrait certifié conforme**  
**Le Maire, Jean-Paul COUILLER**

